

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 171

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT CINQ NOVEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Dominique DELCROIX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Arnaud DECAGNY
Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Jean-Pierre COULON
André PIEGAY pouvoir à Jean-Pierre COULON
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nino CHIES

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires 2021 (PRADET) - Projet de l'Écoquartier de la Clouterie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage d'une opération d'investissement,
- L.2121-29 relatif à la clause générale de compétences du Conseil Municipal,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,
- L.4251-1 et suivants relatifs au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET),

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n°20160871 du 8 juillet 2016 relative à la Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires 2016-2021 (PRADET) et son annexe sur les quatre Fonds créés pour répondre aux attendus spécifiques des différents niveaux d'enjeux territoriaux des projets,

Vu le « Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache » (PACTE SAT) signé le 7 novembre 2018 entre l'État, les Départements du Nord et de l'Aisne, les collectivités locales et leurs groupements, la Caisse des dépôts, et la Région Hauts-de-France,

Vu la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives à la solidarité des territoires n°19001780 signée le 3 juillet 2018 entre le Département de l'Aisne, le département du Nord, le Département de l'Oise, le Département du Pas-de-Calais, le Département de la Somme et la Région Hauts-de-France,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 26 octobre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, tranquillité publique, commerce » en date du 10 novembre 2021,

Considérant que la Ville de Maubeuge a lancé un appel à projet en 2015 à destination des porteurs de projets en capacité de proposer un ensemble mixte « habitat, services, commerces » sur le quartier de « La Clouterie »,

Que le groupement « Créer Promotion / Promocil » a été retenu à l'issu de l'appel à projets,

Considérant que le plan Action Cœur de Ville auquel la ville a répondu avec le soutien de la CAMVS a notamment pour objectif de renouveler l'offre en logements et offrir un cadre de vie qualitatif à travers la valorisation des espaces publics,

Qu'il revient à la ville de Maubeuge de créer, d'aménager et de gérer le parc de stationnement prévu dans le projet de la Clouterie,

Considérant que pour ce projet, les travaux se composent de trois postes de dépenses :

- Aménagements et assainissement
- Réseaux
- Espaces Verts

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 3 750 000 €, selon le plan de financement ci-joint,

Considérant que le Conseil régional a décidé, dans le cadre de ses ambitions en matière d'aménagement et d'équilibre des territoires, de mettre en place un Fonds d'Aide aux Projets d'Agglomération, afin de soutenir des projets :

- D'équipements structurant d'agglomération, opération intégrée (programmes d'opérations) réalisée sur un site porteur d'enjeux de développement pour l'agglomération
- D'opérations d'aménagements urbains confortant les fonctions de centralités de l'agglomération

Considérant que les communes se doivent de déposer un dossier complet,

Considérant qu'à la suite des demandes de subvention déposées pour le projet de l'écoquartier de la Clouterie, la Ville a reçu la notification du Fonds Friches délivrée par l'État dans le cadre du programme France Relance 2021, et ce, à hauteur de 1 000 000 €,

Considérant que le projet de création de l'Écoquartier de la Clouterie est éligible à la subvention PRADET de la Région Hauts-de-France, il est proposé de compléter le plan de financement initial en incluant ce nouveau financement,

Considérant que le nouveau plan de financement se présente comme suit :

Postes de dépenses	Dépenses prévisionnelles HT	Recettes prévisionnelles Financeur	Montants
Acquisition foncière	350 000 €	Etat - Plan de relance - fond friches (26,67%)	1 000 000 €
Etudes	400 000 €	Région - PRADET 2021 (43,33%)	1 625 000 €
Travaux	3 000 000 €	Ville de Maubeuge (30%) Autofinancement	1 125 000 €
TOTAL DEPENSES	3 750 000 €	TOTAL RECETTES	3 750 000 €

Considérant que la Ville sollicite une subvention PRADET auprès de la Région Hauts-de-France à hauteur de 1 625 000 €, soit un taux de participation de 43,33 %,

Que le dispositif PRADET de la Région impose que la part d'autofinancement du maître d'ouvrage représente au minimum 30 % du montant HT du projet,

Qu'en l'occurrence, le reste à charge de la Ville représente 30 % du coût prévisionnel du projet, soit 1 125 000 €,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement réactualisé de l'Écoquartier de la Clouterie comme suit :

Postes de dépenses	Dépenses prévisionnelles HT	Recettes prévisionnelles Financeur	Montants
Acquisition foncière	350 000 €	Etat - Plan de relance - fond friches (26,67%)	1 000 000 €
Etudes	400 000 €	Région - PRADET 2021 (43,33%)	1 625 000 €
Travaux	3 000 000 €	Ville de Maubeuge (30%) Autofinancement	1 125 000 €
TOTAL DEPENSES	3 750 000 €	TOTAL RECETTES	3 750 000 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - Solliciter la subvention PRADET auprès de la Région Hauts-de-France,
 - Signer tout document relatif à la demande,
 - Engager l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :